

@ctu.mict

Flash d'info de l'Ugict CGT n°134

Syndiqué-e pour soutenir mon engagement professionnel



Mercredi 1er octobre 2014

... Edito

**Pour la défense de la
sécurité sociale, toutes
et tous dans l'action
le 16 octobre
En grève et en
manifestation !**

Sommaire :

Edito : Lettre unitaire pour la catégorie active

Orga : Formation syndicale

Revendic : Kinés / ordres professionnels / préparateurs en pharmacie / médecins / Psychologues

UGICT : Journée transition énergétique

Lettre ouverte à Madame la Ministre de la Fonction publique et à Madame la Ministre de la santé exigeant la reconnaissance de la catégorie active

A l'occasion du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière du 11 septembre, les organisations syndicales représentant les personnels, CGT, FO, CFDT, SUD, UNSA santé sociaux, CFTC et CFE-CGC, sont de nouveau intervenues en direction du Ministère pour condamner, la remise en cause du droit à la catégorie active pour de nombreux agents, depuis près de deux ans.

En effet, des professionnel-le-s découvrent qu'elles/ils sont obligé-e-s de repousser de plusieurs années leur âge de départ à la retraite initialement prévu (entre 57 ans et 62 ans), s'ils ne veulent pas subir une importante amputation de leur pension par l'effet d'une forte décote.

Après le gel du point d'indice, l'augmentation de la cotisation retraite, la diminution des effectifs décidés par le gouvernement, revenir sur un acquis fondé et reconnu est inacceptable. Cette situation absurde et intolérable, est une conséquence des dernières contres réformes des retraites, poussant encore plus loin la logique d'individualisation.

Aujourd'hui, cette logique induit des « interprétations » de l'arrêté du 12 septembre 1969 créant la catégorie active (texte réglementaire qui lie la catégorie active au grade ou un emploi précis), ce après 45 ans d'une lecture identique de l'arrêté par tous les acteurs concernés !

Cette remise en cause reposerait sur le fait que ces agents relèveraient, au moment de partir à la retraite, d'un poste considéré en catégorie « sédentaire », alors même qu'ils ont validé le nombre d'années nécessaires pour être reconnus en « service actif ».

Pour toutes ces raisons, les organisations syndicales représentatives des personnels hospitaliers exigent le maintien des droits acquis (départ anticipé et majoration de durée d'assurance) pour tous les agents dont le grade ou l'emploi est défini par l'arrêté applicable depuis 1969.

Les organisations syndicales CGT, FO, CFDT, SUD, UNSA santé sociaux, CFTC et CFE-CGC, s'adressent solennellement à Mesdames les Ministres de la Fonction publique et de la Santé pour qu'elles se prononcent pour le maintien du droit à la catégorie active.

En l'attente de votre réponse, veuillez croire, Madame la Ministre de la Fonction Publique et Madame la Ministre de la Santé, en notre haute considération.

Le point sur l'organisation.

Stage national Ugict –

du 20 au 24 octobre - Courcelle-sur-Yvette (91)

Retraites : conséquences des réformes intervenues depuis 1993 et perspectives d'avenir

du 20 au 24 octobre - Courcelle-sur-Yvette (91)

Construire le management alternatif au quotidien

du 17 au 19 novembre Courcelle-sur-Yvette (91)

Communication web : construire et gérer un site

du 19 au 21 novembre – Montreuil

Repères pour la bataille salariale

du 3 au 5 décembre - Courcelle-sur-Yvette (91)

**Pour s'inscrire ou consulter
notre offre de formation, une seule
adresse :**

<http://www.ugict.cgt.fr/formation>

Pour tout renseignement :
formation.syndicale@ugict.cgt.fr /
01 55 82 83 35 - 83 41 -

Le coin du revendicatif...

Kinés :

Fin septembre, la fédération CGT de la santé a adressé un courrier aux DG d'ARS et un au DGOS au sujet des pressions inadmissibles subis par les kinésithérapeutes salarié-e-s. Il y est notamment précisé : « Les agissements de l'Ordre départemental et régional des masseurs kinésithérapeutes qui par des courriers les menace d'exercice illégal de la profession, courriers qui simultanément sont accompagnés de celui d'un huissier menaçant de poursuites judiciaires imminentes si la situation n'est pas rapidement régularisée. Cette situation est intolérable alors que ces professionnel-les se consacrent à prodiguer des soins de qualités comme le requiert leurs missions. De plus, la situation des cadres de santé masseurs kinésithérapeutes DE ne sont pas soumis aux Ordres professionnels comme le démontre le jugement au Tribunal de Grande Instance de Toulouse dans une ordonnance du référé du 28 mai 2009. Confirmé par le Conseil d'Etat dans son arrêt n° 357896 du 26 mars 2013. La Fédération Santé Action Sociale CGT, vigilante, dans la défense des intérêts et de l'exercice des salarié-es vous alerte et vous demande de modérer des élans belliqueux d'ordres revanchards ».

Ordre professionnel infirmier :

Les difficultés internes semblent augmenter encore dans le conseil de l'ordre infirmier. La CGT peut s'enorgueillir d'avoir été à l'origine de l'intersyndicale contre les ordres professionnels. Contrairement à la ministre, nous ne changeons pas d'appréciation : « Même gratuits, les ordres, nous n'en voulons pas ! »

Préparateurs en pharmacie :

Dans la perspective de la réingénierie du diplôme de préparateur en pharmacie, une rencontre avec la commission nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Pharmacie d'Officine s'est tenue le 22/09. Il en ressort un large accord pour que la formation soit sur 3 ans en alternance (2 années communes puis une année de spécialisation officine ou hospitalière) ainsi qu'une reconnaissance au niveau licence. Une proposition permettant une future apparition d'un ordre professionnel a été rejeté à l'initiative de la CGT. Prochaine réunion le 9 octobre.

Médecins :

La réunion du collectif du 20 septembre dernier à porter sur les principaux points qui fâchent dans le projet de loi Santé avec notamment les Groupements hospitaliers de territoires obligatoires pour les établissements publics. Il a aussi été abordé la perspective des élections professionnelles pour les praticiens hospitaliers annoncés pour décembre 2015. Les conditions de représentativité sont particulièrement injustes et différentes des autres professions.

Psychologues :

La CGT a rendu public un communiqué de presse le 25 septembre concernant les mouvements revendicatifs pour les psychologues notamment la question centrale de la reconnaissance par le salaire. Depuis janvier 2011, les réunions au ministère se sont toutes déroulées avec les organisations représentatives membres du CSFPH. Les tentatives de confusion dans la période ne doivent pas entamer la mobilisation pour le 16 octobre ni l'utilité du vote CGT pour les psychologues lors des élections du 4 décembre prochain.

En direct avec l'UGICT et les organisations spécifiques ICT...

LA RECHERCHE, ENJEU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE JOURNÉE D'ÉTUDE DU 21 OCTOBRE



Par transition énergétique, la CGT entend que soit assuré le caractère durable d'une politique énergétique qui réponde aux besoins à court et à long termes et permette de réduire les inégalités, localement et internationalement.

« L'objectif de la lutte contre le réchauffement climatique exige des politiques publiques très volontaristes et de gros efforts de recherche et développement ». Document d'orientation adopté lors du 50ème congrès de la CGT

Dans quel état est la recherche, de l'amont à l'aval et de la production à l'utilisation de l'énergie ?

Quelles sont les conditions pour que la recherche ouvre le champ des possibles face aux formidables défis sociaux, économiques et environnementaux liés à ces domaines ?

Quelles sont les menaces qui pèsent sur la recherche, notamment en termes de financement et de régionalisation ?

Nous souhaitons engager la réflexion avec tous les camarades intéressés, de toutes les professions et fédérations concernées, des régions, des syndicats d'entreprise qui travaillent sur les enjeux de R&D et des syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche publique, afin de porter plus haut des exigences communes.

Pour assister à la journée d'étude du 21 octobre 2014, organisée par le collectif confédéral Recherche, enseignement supérieur, emploi (RESE) sur : « *La recherche, enjeu pour la transition énergétique* » vous devez vous inscrire obligatoirement : par e-mail sec.general@ugict.cgt.fr | par téléphone au 01 55 82 83 42 |